

# **PREAVIS**

## **Personnel ouvriers & ETAM**

La durée du préavis est prévue par la convention collective, et cette durée dépend du coefficient de la personne.

Coefficient	Durée du Préavis en cas de		Autorisation d'absence pour recherche d'emploi
	Démission du Salarié	Rupture du fait de la SNR	
<b>165 à 176</b>	2 semaines	↔ 1 mois mini, après 6 mois d'ancienneté	20 heures
<b>182 à 198</b>	1 mois		50 heures
<b>215 à 245</b>	1 mois		50 heures
<b>255 à 285</b>	2 mois	↔ 2 mois mini, après 2 ans d'ancienneté	100 heures
<b>305 à 365</b>	3 mois		150 heures

### Répartition des heures pour recherche d'emploi :

- 2 heures/jour.
- Lorsqu'un salarié **non cadre** aura exécuté la moitié de **sa période d'essai**, le PREAVIS, sauf faute grave ou force majeure, sera égal à :
  - ✓ 1 semaine, pour les périodes d'essai d'un mois,
  - ✓ 2 semaines, au-delà.

***Le salarié, qui a trouvé un emploi, ne peut plus se prévaloir des dispositions relatives aux heures pour recherche d'emploi.***

## **Dispense légale d'effectuer le préavis**

### Bénéficiaires

- Femmes en état de grossesse apparente,
- Salarié(e)s qui, pour élever leur(s) enfant(s), résilient leur contrat de travail à l'issue du congé maternité ou adoption.

### Conditions

Informez l'Employeur par LRAR. au moins 15 jours à l'avance.